

## **Formation Surveillant(e) de nuit / Maître(sse) de maison qualifié(e)** *Session Septembre 2009 - Juin 2010*

**Les avenants 284 et 285 de l'arrêté du 03/07/03<sup>1</sup> (convention collective 66) nous amènent à proposer une formation s'adressant à toute personne ayant un travail de surveillant de nuit ou étant amené à assurer une fonction de maître ou maîtresse de maison dans les établissements du secteur social ou médico-social.**

### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

- Durée : 175 heures réparties en 25 journées de 7 heures.
- Répartition : 3 journées consécutives par mois (mercredi, jeudi et vendredi)
- Tronc commun adapté aux deux fonctions : 112 heures
- Modules spécifiques à chaque poste : 63 heures

### **SANCTION DE LA FORMATION**

↪ Pour les salariés de la branche professionnelle : Certificat de formation qualifiante reconnu par la Branche Professionnelle et dans la convention collective 66 - délivré par la CPNE et attestation de suivi de formation délivrée par le centre de formation.

↪ Pour les demandeurs d'emploi et les salariés relevant d'une autre branche professionnelle : Attestation de suivi de formation délivrée par le centre de formation.

### **CONTENUS** (Formation labellisée par la CPNE et par UNIFAF (12 juillet 05))

#### ↪ **Contenus du tronc commun : 112h**

- Module 1 La responsabilité professionnelle et le cadre institutionnel (28h)
- Module 2 Compréhension des problématiques des personnes accueillies (35h)
- Module 3 Travail en équipe pluriprofessionnelle (21h)
- Module 4 Premiers secours (21h)

1 journée d'évaluation - certification permettant de s'assurer que les bénéficiaires de la formation maîtrisent les savoirs constitutifs de la fonction (7h)

<sup>1</sup> « L'évolution des prises en charge, de la réglementation du travail et la responsabilité des institutions (sécurité des biens et des personnes) amène à faire de l'exercice de la surveillance de nuit un moment particulier qui doit s'intégrer pleinement dans le projet d'établissement. Le personnel qui assure ce temps doit s'initier et développer les compétences techniques et relationnelles permettant de compléter et d'enrichir la connaissance des publics pris en charge avec le personnel de jour et d'assurer, dans une qualité d'intervention élevée, la continuité de la prise en charge »,

« Le passage de l'internat collectif aux unités plus réduites, un encadrement plus proche des résidents et plus individualisé ont fait émerger la fonction de maître/maîtresse de maison. Dans le contexte induit par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 renforçant le droit des usagers, la place du projet institutionnel et du projet individuel, le rôle indispensable des maîtres et maîtresses de maison impliqués aux côtés de l'équipe éducative dans l'économie quotidienne à caractère « familial » nécessite que ceux-ci acquièrent des compétences multiples et diversifiées »,

⇒ **Contenus module spécifique surveillant de nuit : 63h**

- Module 1 La sécurité des personnes et des biens (21h)
- Module 2 Les situations d'urgences et de crise (21h)
- Module 3 Le repos (21h)

⇒ **Contenus module spécifique maître/maîtresse de maison : 63h**

- Module 1 Hygiène et sécurité des personnes et des locaux (21h)
- Module 2 Le cadre de vie et le projet d'établissement (21h)
- Module 3 Organisation des moments clefs (21h)

## CALENDRIER

- × 23 - 24 - 25 septembre 2009
- × 21 - 22 - 23 octobre 2009
- × 18 - 19 - 20 novembre 2009
- × 16 - 17 - 18 décembre 2009
- × 27 - 28 - 29 janvier 2010
- × 24 - 25 - 26 mars 2010
- × 28 - 29 - 30 avril 2010
- × 26 - 27 - 28 mai 2010
- × 24 juin 2010 (*journée de certification commune*).

## LIEU DE FORMATION

Institut Saint Simon - Avenue du Général de Croutte - 31 100 TOULOUSE

***Formation également réalisable sur les sites d'Albi et Tarbes, si nombre suffisant d'inscrits.***

Contactez directement nos antennes :

- \* Institut St Simon à Albi : 05 63 43 57 76
- \* Institut St Simon à Tarbes : 05 62 44 42 67

## COUT DE LA FORMATION

- **2 012,50 €** pour un groupe de 15 personnes minimum  
(*Démarrage de la session sous réserve d'un minimum de 15 personnes inscrites*)

Répartition par année :

- Année 2009 : 966, 00 €
- Année 2010 : 1 046,50 €

## CONTACTS

- ✓ **Responsable de la formation** : Christian DULIEU
- ✓ **Secrétariat - information** : Blondie ARCOS  
☎ 05 61 19 09 45 - mail : [b.arcos.institutstsimon@arseea.org](mailto:b.arcos.institutstsimon@arseea.org)
- ✓ **Inscriptions à partir de mai 2009**



*Formation susceptible d'un co-financement par le FSE  
(Fonds Social Européen)*